



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE

SECRETARIAT EXECUTIF

**RELANCE : APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET N°001-AMI/PRM/SG/CSI-
2025**

1. Le **Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)** lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner **un cabinet de consultant national** ou un **groupe de consultants** pour la réalisation de la prestation suivante :

« Etude sur l'harmonisation des structures anti-corruption (STAC) »

2. Les termes de référence, rédigés en français, peuvent être consultés par tout candidat intéressé, soit via le QR Code ci-joint, soit en ligne sur les sites web du CSI, du BIANCO et de l'OIF. Ils sont également disponibles auprès du CSI.
3. Les dossiers de candidature, sous plis fermé, doivent être déposés au bureau du **Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), Immeuble ARTEC, Entrée B – 2^{ème} Etage, Andohatapenaka, Antananarivo 101**, au plus tard le **14 Novembre 2025 à 15h00**, avec mention :

« Etude sur l'harmonisation des structures anti-corruption (STAC) »

Scanner pour télécharger les TDR

